**Conditions Générales de Vente de la Boutique en Ligne DINO-CARS et TRAMPOLINES pour les Commerçants**
(Mise à jour de février 2024)

**§ 1 Champ d'application / Dispositions générales**

(1) Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à tous les contrats conclus entre nous (DINO-CARS Evers GmbH, Dorfstrasse 63, 26899 Rhede Brual) et nos clients agissant dans le cadre de leur activité commerciale ou professionnelle indépendante (commerçants) via notre boutique en ligne. En plus de ces CGV, les dispositions légales s'appliquent.

(2) L'utilisation de notre offre en ligne est uniquement possible pour les commerçants enregistrés. En vous inscrivant, le commerçant accepte ces conditions générales.

(3) Les conditions générales du client qui diffèrent, contredisent ou complètent les nôtres ne seront intégrées au contrat que si nous y avons expressément consenti.

(4) Les déclarations et notifications juridiques que le client nous adresse après la conclusion du contrat (par exemple, les délais, les notifications de défaut, la déclaration de rétractation ou de réduction) doivent être faites par écrit ou sous forme de texte pour être valides.

(5) Toute modification de ces conditions générales sera communiquée au client par écrit ou par e-mail. Si le client ne s'oppose pas à une modification dans un délai de 4 semaines après la réception de la notification de modification, la modification sera considérée comme acceptée. Nous informerons le client des conséquences juridiques de son silence au début du délai.

**§ 2 Conclusion du contrat / Langue du contrat / Archivage du texte du contrat**

(1) La présentation ou la publicité des produits dans notre boutique en ligne ne constitue pas une offre contraignante pour la conclusion d'un contrat de vente.

(2) Dans la boutique en ligne, la commande du client est envoyée à notre attention après avoir cliqué sur le bouton « commander avec obligation de paiement » ou un bouton similaire clairement étiqueté. La commande constitue une offre contraignante, à laquelle le client est lié pendant 14 jours calendaires.

(3) Après réception de la commande, nous confirmons immédiatement la réception par e-mail. La confirmation de commande ne constitue pas une acceptation de l'offre de contrat, sauf si l'acceptation est déclarée simultanément.

(4) Le contrat entre nous et le client est conclu par une déclaration d'acceptation par e-mail ou par la livraison des produits commandés.

(5) Le contrat ne peut être conclu qu'en allemand.

(6) Avant de passer une commande contraignante dans la boutique en ligne, il est possible de sauvegarder le texte du contrat. Nous stockons également le texte du contrat relatif à l'accord avec le client. De plus, le texte complet du contrat, ainsi que les détails des produits commandés, y compris ces CGV, seront envoyés au client.

**§ 3 Délais de livraison / Retard**

(1) Les délais de livraison ou les dates de livraison sont généralement non contraignants, sauf si convenu autrement.

(2) Nos obligations de livraison et de performance dépendent de la livraison correcte et dans les délais de la part de nos fournisseurs.

(3) Si la livraison est retardée en raison de circonstances de force majeure, en particulier en cas de grèves ou de blocages légaux, ou toute autre circonstance imprévisible échappant à notre contrôle (non disponibilité de la livraison), le délai de livraison sera prolongé en conséquence. Cela s'applique également si de telles circonstances se produisent avec nos fournisseurs. Le client sera immédiatement informé du début et de la fin de ces obstacles.

Si les produits ne sont toujours pas disponibles après le nouveau délai de livraison, nous avons le droit de résilier le contrat, en tout ou en partie. Tout paiement déjà effectué par le client sera remboursé immédiatement.

(4) Le droit du client de résilier le contrat après avoir fixé un délai raisonnable ou de réclamer des dommages-intérêts en cas de manquement conformément à l'article 8 reste inchangé. Nos droits légaux, en particulier ceux concernant l'exclusion des obligations de performance (par exemple en raison de l'impossibilité ou de l'excessivité de la performance et/ou de la prestation supplémentaire), demeurent intacts.

**§ 4 Livraison / Transfert des risques / Acceptation / Manquement à l'acceptation**

(1) Sauf convention contraire, les livraisons sont EXW depuis notre entrepôt (Incoterms 2020). Le lieu d'exécution de la livraison et de toute prestation ultérieure se trouve également dans notre entrepôt. À la demande du client et à ses frais, les produits seront expédiés vers une autre destination (vente avec expédition). Sauf indication contraire, nous avons le droit de déterminer le mode d'expédition (y compris le transporteur, le trajet d'expédition, l'emballage).

(2) Nous nous réservons le droit de procéder à des livraisons partielles, sauf si cela est déraisonnable pour le client. Est considéré comme déraisonnable, en particulier, si la livraison partielle entraînerait un effort ou un coût supplémentaire significatif pour le client, si la livraison des autres produits commandés n'est pas assurée ou si la livraison des produits restants ne peut être garantie.

(3) Si les produits sont expédiés à la demande du client, le risque est transféré au client au moment où le produit est chargé dans le véhicule de transport. Si le transport est retardé en raison de raisons imputables au client, le risque est transféré au client dès que les produits sont prêts à être expédiés et que le client en est informé.

(4) Les pertes ou dommages visibles des produits, ainsi que les retards de livraison, doivent être signalés au transporteur lors de la livraison (§ 438 HGB). Le client doit immédiatement envoyer une copie de ce rapport au fournisseur.

**§ 5 Prix / Conditions de paiement**

(1) Les prix indiqués sur le site web en euros sont applicables, y compris l'emballage, mais hors TVA applicable, autres taxes, frais d'expédition, droits de douane, redevances et autres charges publiques depuis notre entrepôt.

(2) Le prix d'achat est dû au moment de la conclusion du contrat de vente.

(3) Le prix d'achat et autres frais (par exemple, frais d'expédition, droits de douane, etc.) doivent être réglés dans les 30 jours suivant la réception des produits et de la facture. Si le client ne paie pas dans ce délai, il est en retard. Pendant la période de retard, le prix d'achat sera soumis au taux d'intérêt légal pour retard. Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages supplémentaires en raison du non-paiement. Le droit à des intérêts commerciaux pour retard (§§ 352, 353 HGB) demeure intact en ce qui concerne les commerçants.

(4) Si le paiement est effectué dans les dix jours suivant la date de la facture, le client recevra une réduction de 2 % sur le prix d'achat.

(5) En cas de retard de paiement, le fournisseur a droit à un montant forfaitaire de 40,00 EUR. Ce montant est imputé sur tout dommage causé par les frais juridiques.

(6) Le paiement par billet à ordre ou chèque n'est autorisé qu'avec un accord explicite et est considéré comme un paiement de garantie. Les frais liés à l'encaissement du billet à ordre ou du chèque seront à la charge du client.

(7) Le client n'a droit à compenser ou à retenir les paiements que si sa créance a été reconnue, n'est pas contestée ou a été établie légalement.

(8) La solvabilité du client est présumée lors de l'acceptation de la commande. Si, après la conclusion du contrat, des raisons suggèrent une solvabilité insuffisante, nous pouvons exiger un paiement anticipé ou une garantie, même si des billets à ordre ont été remis. Si le client ne s'y conforme pas, nous nous réservons le droit de résilier le contrat.

**§ 6 Réserve de propriété**

(1) Nous nous réservons la propriété des produits (ci-après « produits réservés ») jusqu'à ce que toutes les créances résultant du contrat d'achat et de la relation commerciale avec le client, y compris les créances futures, soient réglées.

(2) Le client est autorisé à revendre les produits réservés dans le cadre de ses activités commerciales habituelles. Il est interdit de les mettre en gage ou de les céder à titre de garantie. Les créances que le client détient de la revente, y compris les droits accessoires et les créances éventuelles contre un assureur-crédit, sont cédées de manière irrévocable en notre faveur. Nous acceptons cette cession.

(3) Nous sommes tenus de libérer les garanties à la demande du client dans la mesure où la valeur réalisable des garanties dépasse les créances garanties de plus de 10 % ; nous décidons des garanties à libérer.

(4) Pendant la période de réserve de propriété, le client est interdit de mettre en gage ou de céder les produits à titre de garantie. En cas de non-respect des obligations du client, en particulier en cas de retard de paiement, nous avons le droit, sans fixation d'un délai, de demander la restitution des produits et/ou de résilier le contrat après un délai ; le client est tenu de restituer les produits.

**§ 7 Garantie**

(1) Les droits du client en cas de vices matériels et légaux sont régis par les dispositions légales, sauf indication contraire ci-dessous. Les dispositions légales relatives à la livraison finale des produits à un consommateur (§§ 478, 479 BGB) demeurent inchangées.

(2) Pour les contrats concernant des produits d'occasion, les réclamations et droits pour vices de livraison – quelle qu'en soit la raison légale – sont exclus. Cependant, cela ne s'applique pas en cas de vices légaux en vertu de l'article § 438 (1) n° 1 BGB (vices de la propriété) ou § 438 (1) n° 2 BGB (constructions, articles pour constructions). Les cas exclus sont soumis à une période de prescription d'un an.

(3) Les réclamations pour vices nécessitent que le client ait rempli correctement son obligation légale d'inspection et de notification des vices (§ 377 HGB).

(4) L'exécution supplémentaire se fait par la réparation du vice ou la livraison de produits sans défaut. Le droit du vendeur de refuser d'exécuter la prestation supplémentaire en vertu des conditions légales reste intact.

(5) Les réclamations pour dommages ou pour la substitution des frais inutiles en raison des vices ne sont possibles que conformément à l'article 8 et sont exclues par ailleurs.

**§ 8 Responsabilité**

(1) Nous sommes responsables envers le client conformément aux dispositions légales pour les dommages et frais en cas de blessures à la vie, au corps ou à la santé causées par une faute intentionnelle ou une négligence grave, une dissimulation frauduleuse d'un vice ou une garantie donnée par nos soins, ainsi qu'en vertu de la loi sur la responsabilité des produits.

(2) Nous sommes également responsables en cas de négligence légère en cas de violation d'une obligation contractuelle importante. Les obligations contractuelles importantes sont celles dont l'exécution est nécessaire pour le bon déroulement du contrat et sur lesquelles le client compte régulièrement. Dans ces cas, la responsabilité du vendeur est limitée aux dommages prévisibles et typiques.

(3) En dehors de cela, la responsabilité pour les dommages et frais est exclue, quelle qu'en soit la base légale.

**§ 9 Prescription**

(1) Les réclamations pour vices matériels et légaux se prescrivent en un an à compter de la livraison des produits. Si une acceptation a été convenue, le délai de prescription commence à l'acceptation.

(2) Pour les réclamations en vertu de la loi sur la responsabilité des produits ou en cas de dissimulation frauduleuse, négligence grave, recours du fournisseur en vertu des §§ 478, 479 BGB, vices légaux en vertu de § 438 (1) n° 1 ou lorsque les produits sont utilisés dans la construction, le délai de prescription légal s'applique.

**§ 10 Dispositions finales**

(1) Les parties contractantes conviennent de l'application de la législation allemande, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

(2) Le lieu d'exécution est le siège du vendeur.

(3) Si le client est un commerçant au sens du Code du commerce allemand (HGB), une entité juridique de droit public ou un fonds spécial de droit public, la compétence exclusive – même internationale – pour tous les litiges découlant directement ou indirectement de la relation contractuelle est le lieu où se trouve notre bureau.